

Le logement dans le PCS d'Amay



Wallonie

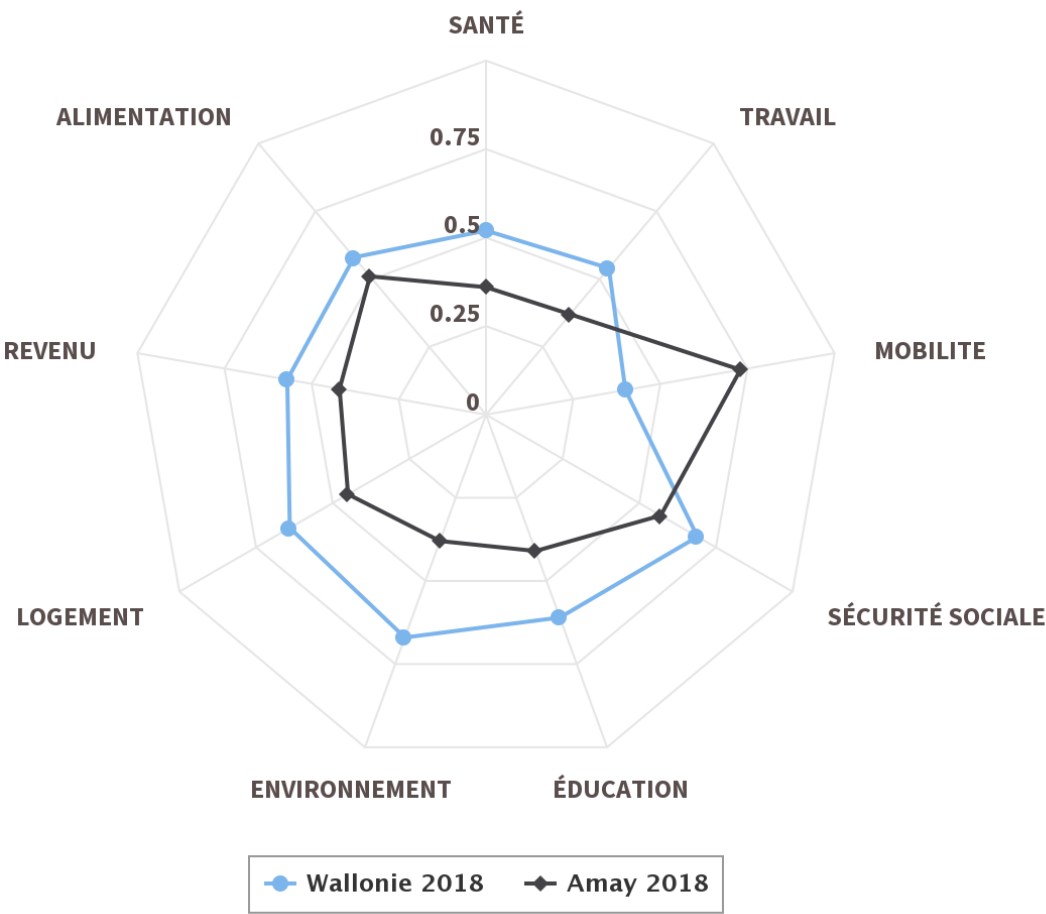


Contexte / préambule

- ▶ La Commune est composée de 5 anciennes communes : Amay, Flône, Jehay, Ampsin, Ombret-Rawsa. Chacune ayant ses particularités.
- ▶ Amay compte 14.542 habitants au 30/09/2025.
- ▶ 322 Revenus d'Intégration Sociale étaient octroyés au 31/12/2024.
- ▶ Le taux de chercheurs d'emploi inoccupés est de 20,9% pour l'année 2024. La moyenne pour la Wallonie étant de 22,3% selon Walstat.
- ▶ Le nombre de logements issus d'une Société de Logement de Service Public (Meuse Condroz Logement) est de 488 logements sociaux et 24 logements moyens.
- ▶ La Commune est propriétaire de 16 logements de transit (dont un réservé aux jeunes), 2 logements d'urgence et a la gestion de 8 logements Famille Nombreuse.
- ▶ Actuellement, deux mi-temps sont consacrés à la gestion des différents logements.

Radar PCS 2018 et 2025

Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018

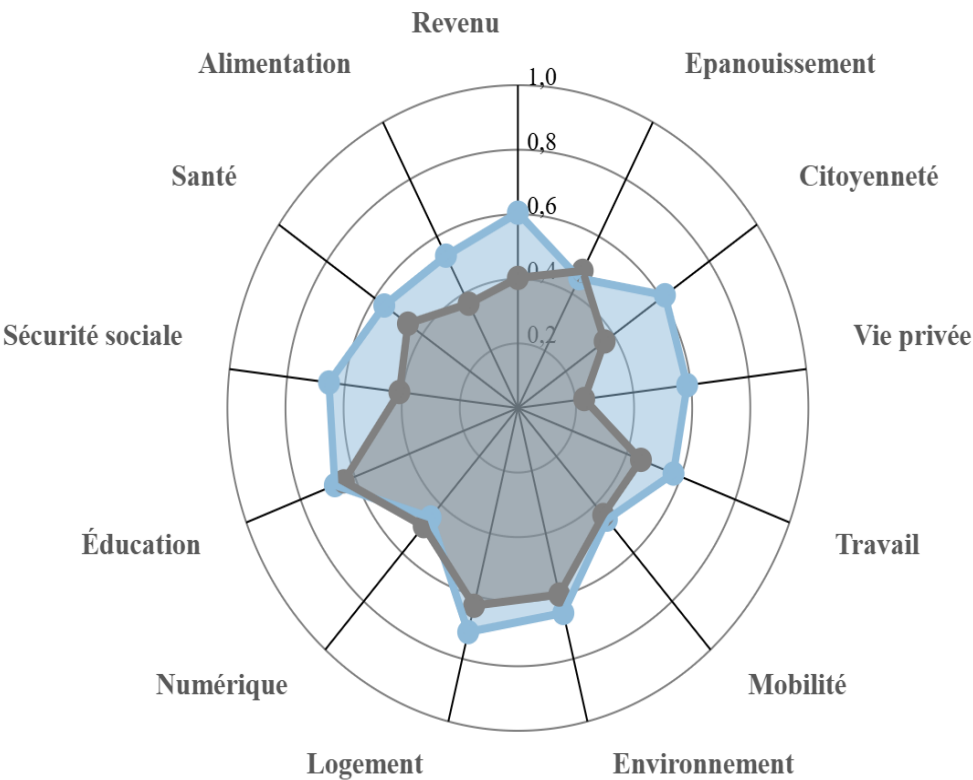


Calculs IWEPS



L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux

Calculs IWEPS © 2025



Amay
Wallonie

Historique d'aide au logement avant 2006

- ▶ Jusqu'en 2002, la problématique du logement est principalement gérée par le CPAS qui s'occupe des logements d'urgence et de transit.
- ▶ Les procédures légales de salubrité et urbanisme sont assurées par la Commune.
- ▶ Une permanence sociale générale est cependant en place à la Commune pour une aide administrative dans les différentes démarches et une réorientation. Dans ce cadre, des demandes liées au logement arrive parfois avec une prise en charge au cas par cas.
- ▶ En 2002, le Plan Social Intégré (ancêtre du PCS) est transféré du CPAS à la Commune. Dès lors, du personnel est engagé et la Commune reprend la charge des logements de transit, d'urgence et la gestion des logements Famille Nombreuse (2006).
- ▶ Participation aux différents plans d'ancrage communaux = un partenariat financier sous forme de subsides régionaux pour soutenir les communes. Ce subside est lié à des obligation de résultats (ex : avoir un logement de transit par tranche de 5000 habitants).

Depuis 2006 :

- ▶ Nous rentrons le dernier programme d'ancrage en 2012 qui a permis la construction de 3 maisons passives de transit.
- ▶ Des permanences sociales sont toujours assurées tous les matins. Les citoyens sont accueillis, orientés, ... Au niveau du logement, nous remplissons les demandes MCL, nous faisons les anamnèses pour la gestion des listes d'attente des différents types de logements.
- ▶ La gestion sociale, technique, administrative et financière des différents types de logements est assurée par les travailleurs sociaux.
- ▶ Un partenariat est créé entre le PCS et les services urbanisme, travaux, population et la zone de Police concernant les demandes d'enquêtes de salubrité.
- ▶ Une procédure dans le cadre des expulsions domiciliaires est créée entre le PCS, le CPAS et le service travaux. Nous sommes physiquement présents lors de chaque expulsion sur le territoire qu'elle soit entreprise par un propriétaire public ou privé.
- ▶ Des partenariats locaux et supra locaux sont en place notamment avec T0sa, Housing first, Solimob, partenariat public/privé pour la création de 19 logements à l'ancienne église d'Ombret qui seront mis en gestion à l'Agence Immobilière Sociale, ...
- ▶ L'accueil des Gens du voyage est organisé depuis 2009 sur le territoire.
- ▶ Depuis 2023, nous avons réservé un studio de transit à des jeunes (16 - 21 ans) avec un encadrement adapté durant une période de 3 fois 6 mois. L'entrée peut se faire soit via nos partenaires : le SRG l'Escale, l'AMO Mille Lieux de Vie ou le CPAS ou via la permanence logement. Les conditions d'accès et l'attribution sont cependant les mêmes que pour un logement de transit classique (état de besoin, revenus en dessous du RIS+20%, ...). Les candidatures sont analysées par le CLU.

Situation concrète

- ▶ 13/09/2024 : Madame a 26 ans, elle vient en permanence. Elle a perdu la garde de sa fille de 4 ans car elle est à la rue. Madame redouble sa dernière année d'étude. Elle consomme de la cocaïne et souhaite entamer un parcours de sevrage. Elle demande que nous recherchions une maison d'accueil et la mettions en liste d'attente des logements de transit. Elle bénéficie d'un RIS.
- ▶ 22/11/2024 : Le CLU (Comité d'attribution des logements d'urgence) a décidé d'octroyer à Madame un logement de transit deux chambres (libre début décembre). Nous lisons la convention d'occupation et la charte avec elle au bureau.
- ▶ 09/12/2024 : Etat des lieux d'entrée. Visite prévue tous les 15 jours par le travailleur social. Madame payera son loyer elle-même.
- ▶ 11/02/2025 : Le SAJ a visité le logement et pris contact avec nous. Il est prévu que Madame récupère la garde de sa fille petit à petit. Pour l'instant, elle la garde tous les jours de la sortie d'école à 18h. Madame a stoppé tous ses traitements et consommations. Le SOFT est mis en place par le SAJ une fois tous les 15 jours.
- ▶ 25/02/2025 : Madame s'est inscrite aux agences Interim et a un essai dans une grande surface. Nous organisons ses déplacements en transports en commun. Il a été négocié avec le SAJ que Madame accueille sa fille les week-ends. Nous pouvons donc entamer la démarche MCL deux chambres.

- ▶ 12/03/2025 : Madame contacte une avocate afin de récupérer la garde complète de sa fille. Elle fourni régulièrement des prises de sang pour prouver qu'elle ne consomme plus de cocaïne. Elle travaille toujours dès que l'Intérim l'appelle.
- ▶ 01/04/2025 : L'agent de quartier passe pour vérifier l'état de son logement et s'assurer qu'il constitue un environnement sain pour sa fille. Cette visite s'inscrit dans le cadre d'une enquête famille.
- ▶ La vie suit son cours... Madame souhaite récupérer sa fille... Cherche un logement privé... Travaille en Intérim et comme bénévole... Réfléchit à la reprise d'études... Ne consomme plus...
- ▶ 25/06/2025 : Madame récupère la garde de sa fille à temps plein. Le SAJ, sur base des rapports du SOFT et de l'école estime que le dossier peut être classé.
- ▶ 26/08/2025 : Madame reçoit une désignation MCL par SMS. Elle prend rendez-vous pour visiter le logement. Je propose de l'accompagner.
- ▶ 01/09/2025 : Le logement est visité et accepté.
- ▶ 23/09/2025 : Etat des lieux d'entrée MCL et remise des clés état des lieux de sortie à prévoir vers le 01/10/2025.
- ▶ Passage au Collège pour remboursement de la caution locative constituée en fonction de l'état des lieux de sortie.

Quelques chiffres...

	2023	2024
NOMBRES DE DEMANDES EN PERMANENCE	162	223
NOMBRE DE NOUVELLES PERSONNES RECUES EN PERMANENCE	125	142
NOMBRE DE DEMANDE MCL REMPLIES/COMPLETEES/DONNEES	72	133
NOMBRE DE DEMANDE TRANSIT	78	135
DEMANDE LOGEMENT FAMILLE NOMBREUSE	4	7
NOMBRE DE DEMANDE LOGEMENT DE CRISE	5	6

TRANCHE D AGE	2023	2024
0-17	0	2
18-25	34	33
26-35	28	34
36-45	26	31
46-55	14	12
56-65	14	24
66+	9	6

NOMBRE DE CHAMBRES NECESSAIRES	2023	2024
1	60	73
2	35	44
3	21	15
4	7	6
5+	2	4

COMPOSITION FAMILIALE	2023	2024
Homme isolé	35	39
Femme isolée	17	21
Couple	6	10
Adultes cohabitants (frère/sœur,...)	2	7
Homme avec enfants	8	12
Femme avec enfants	35	32
Couple avec enfants	22	21

REVENUS	2023	2024
RIS	36	51
Mutuelle	27	28
Chômage	17	19
Salaire	17	15
Sans revenu	12	12
Pension	11	9
Aide à la jeunesse	0	4
DGPH	5	4

SORTIES DES LOGEMENTS DE TRANSIT	2023	2024
Logement social	5	8
AIIS	0	0
Logement privé	3	4
Transfert dans un autre logement de transit	1	0
Hors Belgique	1	0
Hébergement par la famille/amis	1	0
Sans domicile fixe	1	1

VRAC SUR L'ANNEE	2023	2024
Entrée en logement de transit	9	16
Sortie logement de transit	12	13
Entrée famille nombreuse	1	0
Sortie famille nombreuse	0	4
Occupation logement de crise	1	5
Durée d'occupation logement de crise en mois	5	10
Procédures d'expulsion lancées	1	7
Procédures d'expulsion abouties	0	1

Et demain ...

- ▶ Nous sommes face à un vieillissement de la population.
- ▶ Une partie de la population ne rentrera pas dans le cadre du logement classique que cela soit par choix, par problème financier, ... Certains se marginalisent et ne souhaite pas entrer dans un moule de logement classique.
- ▶ L'accompagnement social reste très important. Il est difficile pour les travailleurs de réinsérer les locataires dans le circuit de logement classique en 6 mois renouvelable une fois.
- ▶ Les situations rencontrées sont de plus en plus poly problématiques (addictions, parentalité, finances,...).
- ▶ Et tout ça sans maison d'hébergement, un abri de jour à Huy et un à Waremme, sans structure d'accueil suffisantes sur Huy-Waremme... Cela obligeant nos publics à se déraciner et partir vers les grandes villes (Liège, Namur,...).
- ▶ Malgré le nombre important de logements d'utilité public, la demande n'est pas couverte et nous avons une liste d'attente.